



Avis

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en vue de l'obtention d'une autorisation dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau :

N° Dossier : EAU/AUT/22/1046
Requérant : Monsieur Pierre Henri Aloyse Hirtt
Objet : Réalisation d'un forage de reconnaissance en vue du prélèvement d'eau souterraine aux fins d'arrosage à Bech-Kleinmacher
Localité : Bech-Kleinmacher
Commune : Schengen

La présente est publiée conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Remerschen, le 09 novembre 2022.
Le Collège des bourgmestre et échevins.
Michel Gloden, Jean-Paul Muller, Tom Weber